HABILITATION ÉLECTRIQUE : TRAVAUX D'ORDRE ÉLECTRIQUE - B1(V), B2(V), B2V ESSAI, BR, BE ESSAI ET/OU MESURE ET/OU VÉRIFICATION, BC, B0, H0(V)

Habilitations Electriques

DURÉE
21 heures / 3 jours

INTERVENANT
Formateur expert en prévention du risque électrique

NOMBRE DE STAGIAIRES
Maximum 10

PRÉ-REQUIS

- Aucun pré-requis nécessaire

PUBLIC CONCERNÉ

Électricien et toute personne chargée d'assurer des opérations d'ordre électrique, travaux, dépannages essais mesures ou autres opérations sur des installations électriques en basse tension

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Exécuter en sécurité des interventions ou des opérations en BT dans le respect des prescriptions de la NF C 18-510

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active, échanges, exposés interactifs, apports de connaissances théoriques et pratiques, utilisations d'outils multimédia (Powerpoint, vidéos…), exercices en sous-groupe
Coffret électrique pédagogique servant à faire comprendre les notions d'environnement électrique et de risques électriques

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13

Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

ÉVALUATION & VALIDATION

Un questionnaire final de type QCM et une évaluation pratique seront réalisés

Attestation des acquis de la formation

Avis d'habilitation pour l'employeur

Maintien et actualisation des compétences : tous les 3 ans

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13

Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

CONTENU DE LA FORMATION

TRONC COMMUN

- Les effets du courant électrique sur le corps humain
- Les zones d'environnement et leurs limites
- Le principe d'une habilitation. (Réglementation, définition des symboles)
- Les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique
- Les séquences de la mise en sécurité d'un circuit
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.)
- Les moyens de protection individuelle
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément et/ ou en cas d'incendie dans un environnement électrique

MODULE SPÉCIFIQUE BR / BC / BE ESSAI, VÉRIFICATION, MESURE / EXÉCUTANT ET CHARGÉ DE TRAVAUX (B1, B2, B1V, B2V, B2V ESSAI)

- Identifier les différents acteurs (chargé d'exploitation électrique, chargé de travaux, chargé de consignation)
- Identifier les zones d'environnement dans lesquelles il peut intervenir (domaine de tension, locaux réservés…)
- Respecter les consignes d'intervention données
- Rédiger les documents applicables dans le cadre de travaux, d'interventions et de consignations
- Organiser, délimiter et signaler la zone des interventions BT
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée
- Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT
- Respecter et faire respecter les procédures pour une réalisation en sécurité

- Réaliser les opérations de consignation
- Effectuer une opération de dépannage
- Effectuer des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension
- Effectuer une opération de mesurage et essai
- Rendre compte de son activité

ASPECT RÈGLEMENTAIRE

« Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. »

Art 4544-9 du Code du Travail

« L'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées »

Art 4544-10 du code du Travail

Norme NFC 18-510